

Montréal, le 11 janvier 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les intervenants

**Objet : Demande relative à l'établissement d'un service public de
recharge rapide pour véhicules électriques
Dossier Régie: R-4060-2018**

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la lettre de ce jour du procureur de SÉ-AQLPA requérant un délai supplémentaire pour le dépôt de sa demande de renseignements (DDR) au Distributeur dans le dossier mentionné en objet.

En regard des motifs invoqués, la Régie accueille la demande et modifie l'échéance du 14 janvier 2019 prévue pour le dépôt des DDR au Distributeur pour tous les intervenants. Elle attendra donc le dépôt de ces DDR **au plus tard le 17 janvier 2019 à 12h**. La date prévue pour le dépôt des réponses du Distributeur à ces DDR demeure toutefois fixée au 4 février 2019.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml